

Avril 2019

Politique des marchés financiers: de la crise à l'innovation – un changement de perspective?

Evolution des thématiques phares au Parlement fédéral

Document de réflexion de l'ASB



Politique des marchés financiers: de la crise à l'innovation – un changement de perspective?

Les interventions parlementaires affichent une dynamique qui ne faiblit pas. Elles ont même atteint un nombre record l'année dernière. Pourtant, une accalmie se dessine depuis peu sur le front de la politique des marchés financiers, à en croire la quantité d'interventions parlementaires y relatives. Le débat politique, à l'évidence, se recentre sur la capacité d'innovation de la place financière suisse, qui reflète sa capacité d'affronter l'avenir.

L'essentiel à retenir

- Politique des marchés financiers = régularisation des situations héritées du passé: cette équation a conditionné les travaux du Parlement fédéral au cours des deux dernières législatures. Il fallait des réponses convaincantes à la crise financière. On a relevé les exigences en matière de fonds propres et de liquidités, renforcé la protection des investisseurs et des clients. Dans le même temps, avec l'abandon du secret bancaire, la place financière suisse a radicalement changé de visage pour les clients étrangers. L'échange automatique de renseignements (EAR) est aujourd'hui une réalité.
- Ces derniers temps, on observe un changement de paradigme en matière de politique des marchés financiers. La focale s'est déplacée vers la capacité d'innovation et la compétitivité. Alors que les interventions parlementaires portant sur des sujets relatifs à la crise ont fortement diminué en nombre, celles concernant la numérisation et les innovations dans le domaine des services financiers (Fintech, paiement mobile, blockchain, etc.) se sont multipliées. Le Conseil fédéral, lui aussi, s'empare bien plus activement des questions touchant à l'innovation dans le secteur financier: il vient ainsi d'abaisser les barrières qui entravaient l'accès au marché pour les entreprises Fintech et de simplifier les règles du jeu. L'amélioration du cadre juridique dans le domaine de la blockchain est également à l'ordre du jour.

L'institut de recherche Sotomo, mandaté à cet effet par l'Association suisse des banquiers (ASB), a analysé la dynamique des interventions et des sujets abordés au Parlement fédéral.¹ Ses travaux étaient centrés sur deux questions: quelle est l'importance relative de la place financière dans l'activité parlementaire et quels sont les thèmes prépondérants. Afin d'y apporter des réponses, il a examiné les interventions parlementaires ainsi que les affaires du Conseil fédéral.

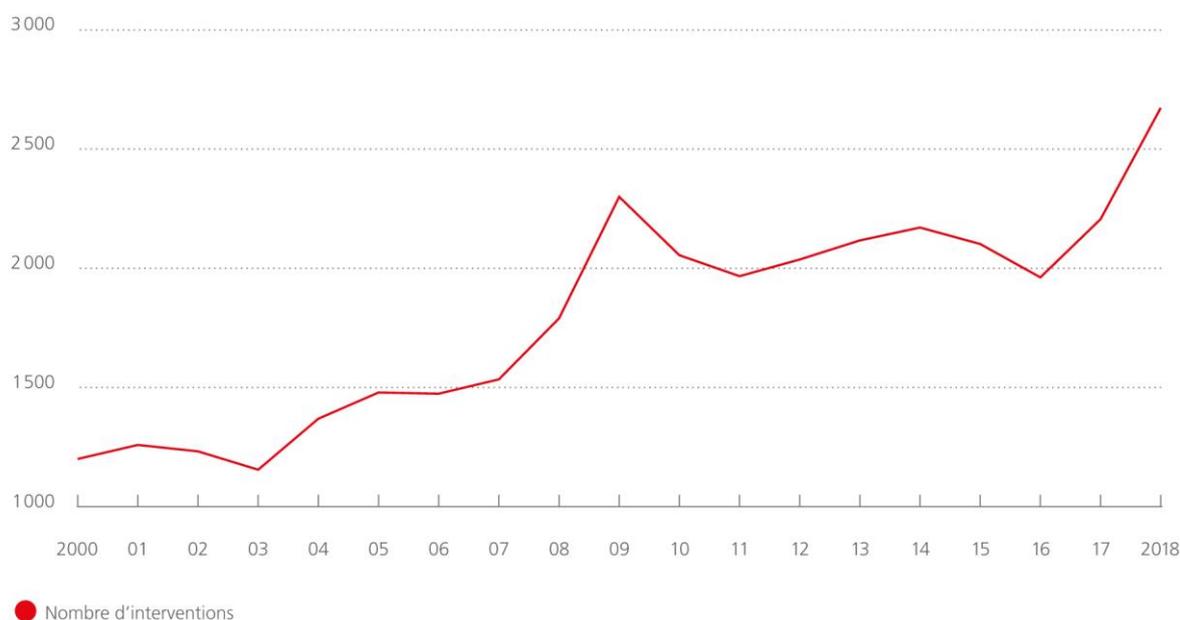
¹ Vous trouverez l'étude complète de l'institut Sotomo en cliquant sur le lien suivant:
<https://sotomo.ch/site/politische-themenkonjunktur-im-bundesparlament>

Le nombre des interventions parlementaires en forte hausse

Sur la seule année 2018, 2 673 interventions ont été déposées au Parlement fédéral (voir graphique 1). C'est un nouveau record. Les critiques récurrentes dont font l'objet le «flot d'interventions parlementaires» et la «jungle réglementaire» n'ont manifestement pas pour effet de réduire le nombre des interventions, bien au contraire: la tendance va clairement dans le sens d'une intensification de cette activité.

Graphique 1

Nombre total d'interventions parlementaires par an



Source: Sotomo 2019

L'interpellation, qui représente 34% des interventions parlementaires, est l'instrument le plus fréquemment utilisé. Elle demande au Conseil fédéral de prendre position sur un thème d'actualité. Les questions adressées au Conseil fédéral dans le cadre de l'heure des questions arrivent en deuxième position, à 28% des interventions parlementaires. Dans les deux cas, il s'agit d'interventions susceptibles de déclencher des débats, mais qui n'exigent pas de mesures concrètes. Parmi les interventions visant à obtenir des mesures politiques concrètes, la motion est la plus fréquente: elle représente 21% des interventions parlementaires.

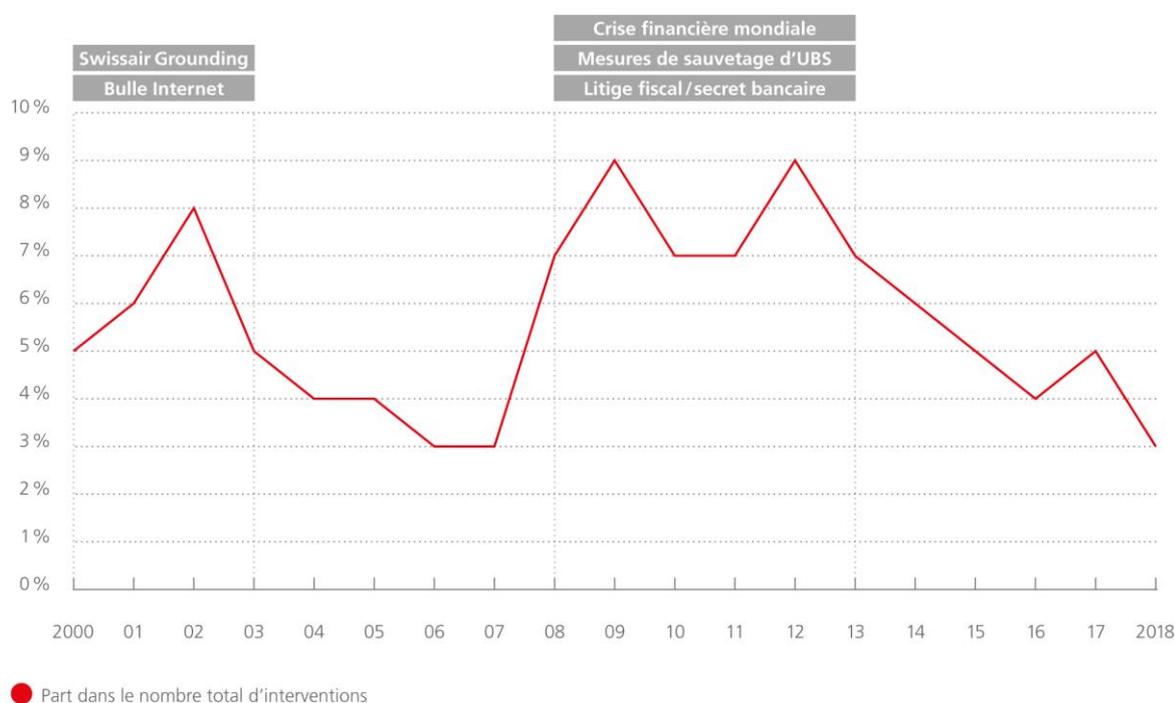
La place financière au cœur de l'activité parlementaire

Comme le montre l'analyse de l'institut Sotomo, l'activité parlementaire concernant la place financière est fortement dépendante d'événements extérieurs. La crise financière et économique mondiale, à partir de 2007, a entraîné une nette hausse du nombre d'interventions parlementaires.

Entre 2009 et 2012, près d'une sur dix concernait la place financière (voir graphique 2). La crise financière a suscité un intense débat sur la stabilité des marchés financiers. Dans le même temps, le litige fiscal avec les Etats-Unis a pris de l'ampleur et le passage à la norme de l'OCDE en ce qui concerne l'assistance administrative en matière fiscale a donné lieu à des discussions approfondies sur le secret bancaire. Une fois la question du «too big to fail» réglée et le litige fiscal terminé, les banques et la place financière sont quelque peu sorties de l'orbite parlementaire. En 2018, un peu plus de 3% des interventions concernaient la place financière.

Graphique 2

Part des interventions concernant les banques et la place financière au fil du temps



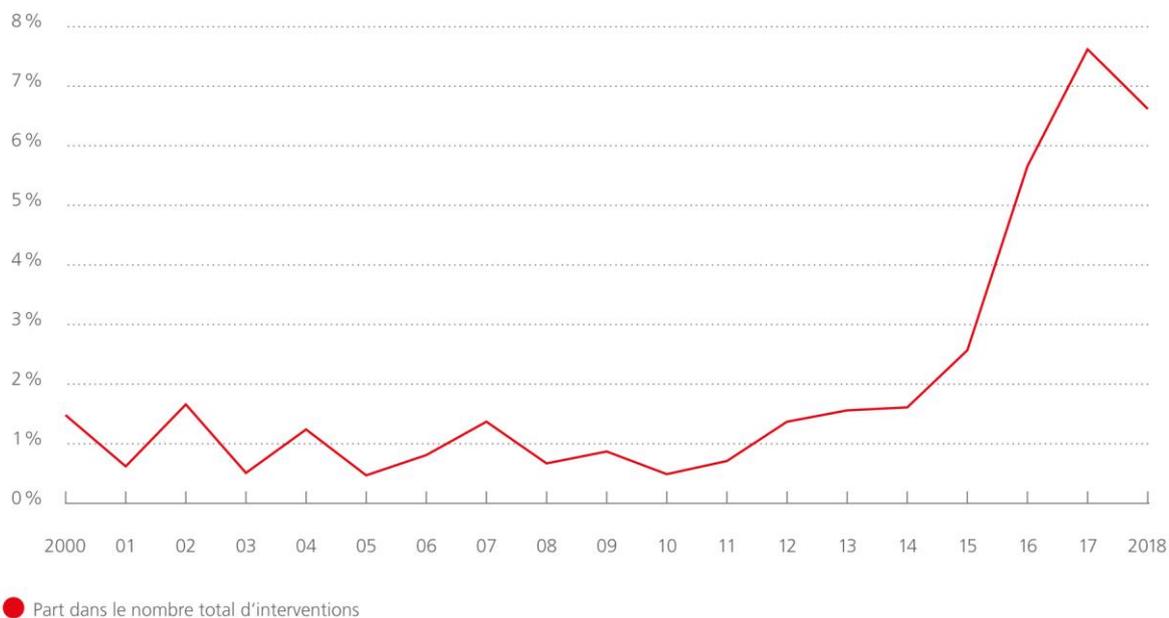
Source: Sotomo 2019

De la crise à l'innovation – un changement de perspective

Il est intéressant de noter que les interventions parlementaires concernant la numérisation en général ainsi que les innovations dans le domaine des services financiers (Fintech, paiement mobile, blockchain, etc.) se sont multipliées ces derniers temps. Jusqu'en 2014, moins de 2% des interventions portaient sur la numérisation, contre près de 8% l'année dernière (voir graphique 3). L'institut Sotomo en conclut que le Parlement a changé de perspective y compris par rapport à la place financière: les interventions concernant la crise se sont inscrites en fort recul ces dernières années, alors que celles ayant trait à l'innovation ont augmenté, même si elles restent relativement peu nombreuses (voir graphique 4). Les milieux politiques s'intéressent de plus en plus aux opportunités et aux défis que recèle la mutation numérique pour la place financière.

Graphique 3

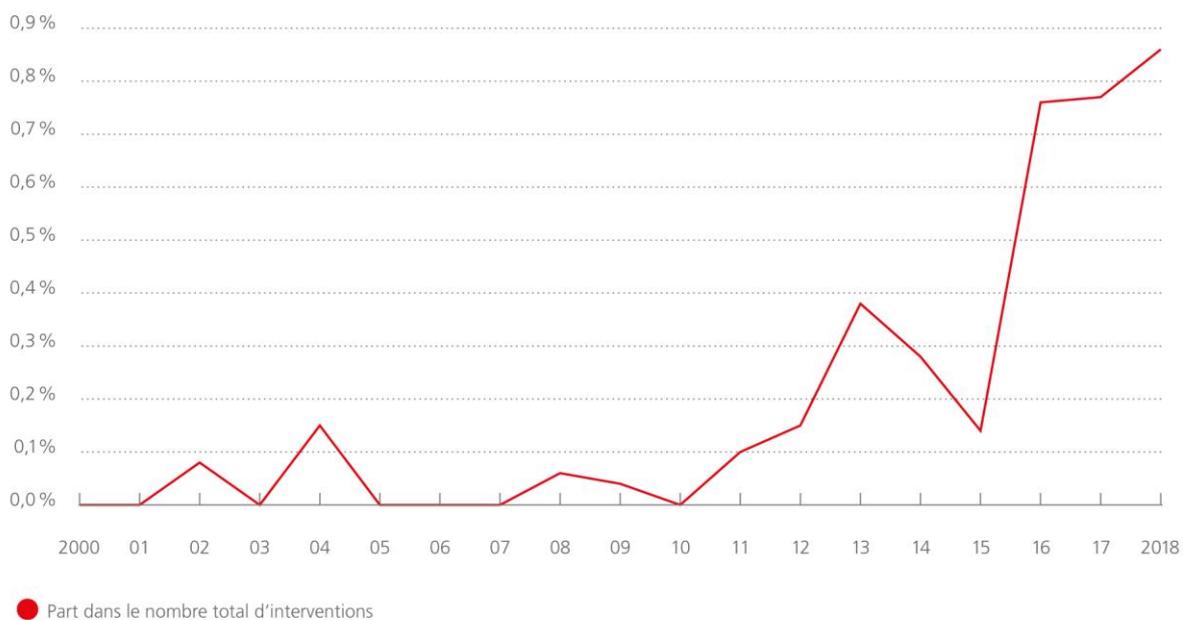
Part des interventions liées à la notion de numérisation au fil du temps



Source: Sotomo 2019

Graphique 4

Part des interventions concernant les innovations financières au fil du temps



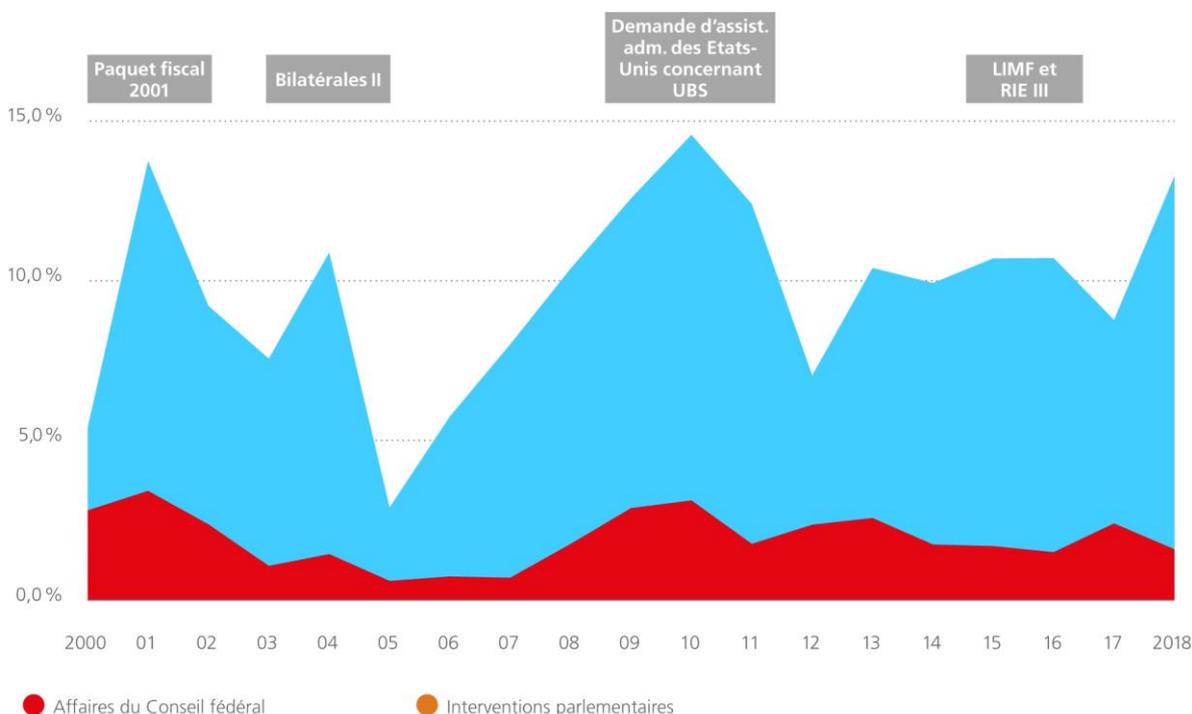
Source: Sotomo 2019

Activité parlementaire intense concernant la place financière

Les interventions ne constituent qu'une partie de l'activité parlementaire. L'autre partie, non négligeable, ce sont les affaires du Conseil fédéral. Et là aussi, on constate que la période de la crise financière sort du rang. En effet, depuis la crise financière, l'activité parlementaire sur les sujets bancaires a considérablement augmenté et est restée à un niveau élevé (voir graphique 5). Contrairement aux interventions parlementaires, les affaires du Conseil fédéral sont des processus de longue haleine. S'agissant de celles liées à la place financière, on ne peut manquer de noter une hausse à partir de 2012 et un pic marqué en 2015 (voir graphique 6). On voit ainsi qu'après le déclenchement de la crise financière, il a fallu du temps avant que le Conseil fédéral puisse soumettre des projets de loi au Parlement. Cela s'explique par la longueur du processus législatif (procédure de consultation). Le Parlement a ainsi eu à se pencher sur les projets «too big to fail» en 2012 et 2013, puis sur trois grands projets réglementaires en 2014 et 2015: la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin).

Graphique 5

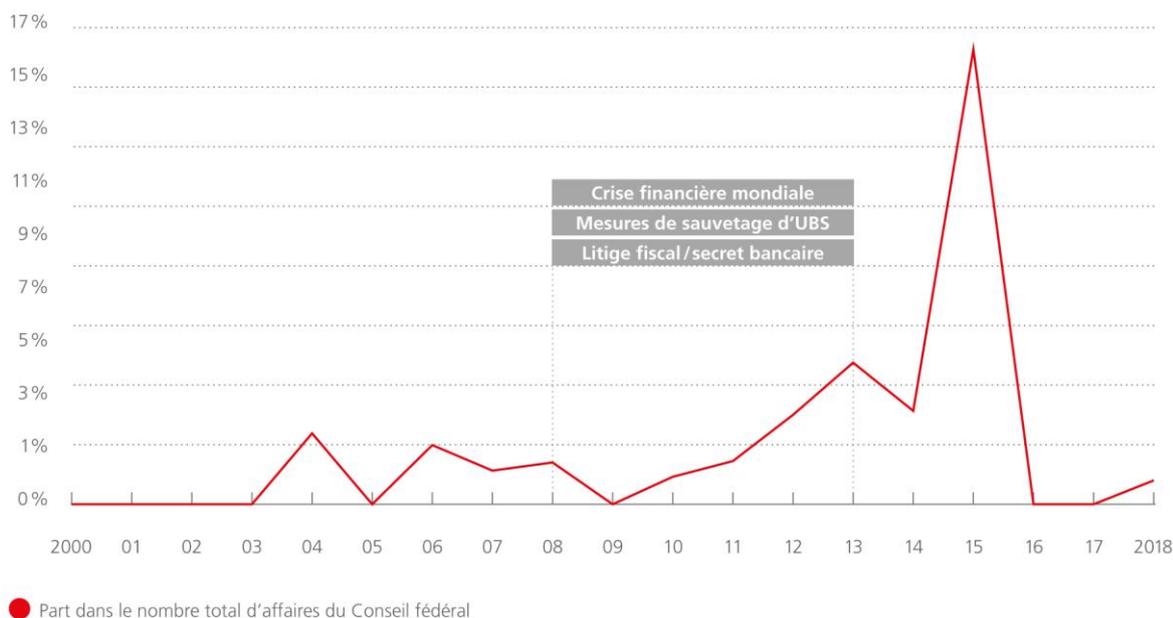
Part du temps de parole consacré aux interventions parlementaires et aux affaires du Conseil fédéral en matière bancaire (comparatif)



Source: Sotomo 2019

Graphique 6

Part des affaires du Conseil fédéral concernant la réglementation bancaire au fil du temps



Source: Sotomo 2019

A présent, les débats sur les projets de LIMF, de LSFIn et de LEFin lancés en 2014 et 2015 sont clos. On observera avec intérêt que le Conseil fédéral, lui aussi, s'empare désormais bien plus activement des questions touchant aux innovations dans le secteur financier: il vient ainsi d'abaisser les barrières qui entravaient l'accès au marché pour les entreprises Fintech et de simplifier les règles du jeu. L'amélioration du cadre juridique dans le domaine de la blockchain est également à l'ordre du jour.

Changement de perspective: du passé vers l'avenir

La place financière évolue aujourd'hui en terrain sûr et respecte les normes internationales. Il s'agira dorénavant de préserver cette base solide et de continuer à l'améliorer. Pour l'heure, le Conseil fédéral et le Parlement ont perçu les signes du temps: l'innovation et la compétitivité de la place financière sont de plus en plus au cœur de la politique. Mais l'épreuve de vérité reste à venir. Il appartiendra au nouveau Parlement élu de systématiquement donner corps au changement de paradigme afin de forger l'avenir ainsi que de s'engager pour l'avenir numérique de la place financière. L'enjeu, ce n'est pas seulement de créer les conditions-cadres requises pour les nouvelles technologies financières, mais aussi et surtout de passer au crible l'ensemble du dispositif juridique et fiscal de la place financière, afin de s'assurer qu'il est de nature à renforcer la compétitivité de cette dernière et à permettre de relever les défis de demain.

Ce sujet vous intéresse et vous souhaitez vous exprimer? Nos experts se réjouissent de connaître vos réflexions et se tiennent volontiers à votre disposition pour en discuter.

Auteur

Silvan Lipp, Responsable Communication & Public Affairs, ASB
+41 61 295 92 06 | silvan.lipp@sba.ch

Personnes de contact

Michaela Reimann, Responsable Public & Media Relations, ASB
+41 61 295 92 55 | michaela.reimann@sba.ch

Serge Steiner, Responsable Public & Media Relations, ASB
+41 61 295 93 95 | serge.steiner@sba.ch

www.swissbanking.org | twitter.com/SwissBankingSBA

Disclaimer

La série «Documents de réflexion» de l'ASB regroupe des contributions sur les tendances et évolutions actuelles dans les domaines politique, bancaire et social. Les auteur(e)s y formulent des analyses et des commentaires qui leur sont propres et ne reflètent pas nécessairement la position de l'ASB.